

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière :
AUTRES DOMAINES DE
COMPETENCES

Sous matière :
AUTRES DOMAINES DE
COMPETENCES DES
COMMUNES

Séance du Conseil Municipal du mardi 28 septembre 2021
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous
la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

OBJET :
**MODIFICATION
DU REGLEMENT
INTERIEUR DES
ACCUEILS DE
LOISIRS, DES
ACTIVITES
PERISCOLAIRES
ET DU
RESTAURANT
SCOLAIRE**

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Daniel SIBRA, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Nicolas ASENSIO-VERGNES, Agnès SOULIER, Delphine SANTINI, Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations : Pierre BARBAUD Donne procuration à Patrick MAUGARD, Bruno PERLES Donne procuration à Élisabeth ESCAFRE, Karole CAFFIER Donne procuration à Gérard MONDRAGON,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL EN
DATE DU : 22 SEPTEMBRE
2021

Absents excusés : Didier CABANIE Pierre BARBAUD, Bruno PERLES, Karole CAFFIER

Secrétaire : Madame Sabine CHABERT

AFFICHAGE EN DATE
DU : 06 OCT. 2021

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN
DATE
DU : 06 OCT. 2021

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité d'actualiser le règlement intérieur pour les Accueils de Loisirs, les Activités Péri-scolaires et le restaurant scolaire de la Ville de Castelnaudary.

Des précisions au règlement intérieur actuel, notamment en termes de respect des règles de la vie en collectivité, sont en effet nécessaires au regard des évolutions jurisprudentielles en la matière ; les précisions ont été apportées à l'article 8 du règlement annexé.

Il est précisé que le présent règlement sera transmis à l'ensemble des représentants légaux et s'appliquera dès l'année scolaire 2021/2022.

**LE CONSEIL MUNIIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

AUTORISE le Maire à signer le nouveau règlement intérieur.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 28 septembre 2021.

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le
06 OCT. 2021
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
05 OCT. 2021
Par publication le :
06 OCT. 2021
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le 06 OCT. 2021

ID : 011-211100763-20210928-DB2021247-DE

